



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 2-4-97
le 26-3-97
et de la publication
Le Maire,

N. Dupont-Aignan



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 1997

DELIBERATION N° 97/3/148

OBJET : CONSEIL DE QUARTIER BELLEVUE - CENTRE VILLE
. Remplacement de M. Pierre SALLUSTRAU à sa présidence

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2143-2,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 mars 1996 décidant la création de sept conseils de quartiers, dotés du statuts de comité consultatif, et désignant les présidents desdits comités,

CONSIDERANT que par courrier du 4 février 1997, M. Pierre SALLUSTRAU a fait part de sa démission de la présidence du conseil de quartier "Bellevue - Centre Ville",

PROCEDE, à bulletin secret, à l'élection de :

- M. Jean-Claude TONIUTTI, en qualité de président du conseil de quartier "Bellevue Centre Ville", en remplacement de M. Pierre SALLUSTRAU, démissionnaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

N. Dupont-Aignan
Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE

- 2 AVR. 1997

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

